

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. La parution du présent rapport de suivi du commerce de l'OMC sur les évolutions liées au commerce coïncide avec les multiples crises qui affectent l'économie mondiale. L'inflation et le niveau élevé de la dette extérieure dans de nombreux pays, la guerre en Ukraine, les changements climatiques, les prix élevés des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi que les répercussions persistantes de la pandémie affectent l'environnement économique mondial. En outre, le déclenchement d'hostilités dans certaines régions du Moyen-Orient récemment accentue l'incertitude à laquelle l'économie mondiale est confrontée.

2. D'après les constatations de ce rapport, et comme il est expliqué plus en détail ci-après, entre la mi-octobre 2022 et la mi-octobre 2023, les Membres de l'OMC ont instauré davantage de mesures de facilitation des échanges que de mesures restrictives pour le commerce pour ce qui est des marchandises, compte non tenu des mesures liées à la pandémie. La plupart des mesures de facilitation sont intervenues du côté des importations, tandis que la plupart des restrictions ont concerné les exportations. Dans le domaine des services aussi, la tendance était essentiellement à la libéralisation croissante. De nouvelles mesures générales de soutien économique ont été introduites par les gouvernements, y compris divers programmes de réduction de l'impact sur l'environnement. Globalement, la mise en œuvre de nouvelles mesures liées au commerce en rapport avec la COVID-19 a nettement fléchi.

3. Le nombre de restrictions à l'exportation par les Membres de l'OMC a beaucoup augmenté depuis 2020, d'abord dans le contexte de la pandémie puis, plus récemment, sur fond de guerre en Ukraine et de crise de la sécurité alimentaire.

4. La croissance du commerce mondial a continué de ralentir, car l'inflation élevée et la hausse des taux d'intérêt ont pesé sur le commerce et la production dans les économies avancées, et les tensions sur les marchés de l'immobilier ont empêché l'installation d'une reprise plus forte en Chine après la pandémie. La croissance en volume du commerce mondial des marchandises devrait ralentir pour s'établir à 0,8% en 2023 (contre une estimation de 1,7% auparavant), avant de remonter à 3,3% en 2024.

5. Les préparatifs de la treizième Conférence ministérielle de l'OMC en février 2024 entrent dans leur phase finale; ainsi, la récente Réunion des hauts fonctionnaires à Genève a fourni une occasion importante d'insuffler un nouvel élan au processus. Dans ce contexte, les Membres de l'OMC doivent œuvrer collectivement pour assurer le succès de la CM13 et garantir des résultats sur le fond, ainsi que pour redynamiser le système commercial multilatéral et stimuler l'économie mondiale.

Constatations spécifiques

6. Le présent rapport s'inscrit dans un contexte persistant de **croissance lente du commerce mondial**. Le volume du commerce mondial de marchandises a perdu 0,5% en glissement annuel au cours du premier semestre de 2023, car l'inflation élevée et la hausse des taux d'intérêt ont pesé sur le commerce et la production dans les économies avancées, et les tensions sur les marchés de l'immobilier ont empêché l'installation d'une reprise plus forte en Chine après la pandémie. D'après les dernières prévisions de l'OMC (du 5 octobre 2023), la croissance en volume du commerce des marchandises était estimée à 0,8% en 2023 (contre une estimation de 1,7% auparavant) et de 3,3% en 2024 (soit à peu près le même niveau que l'estimation précédente de 3,2%). Parmi les risques associés aux prévisions, on peut citer un ralentissement plus marqué qu'attendu de l'économie chinoise, une résurgence de l'inflation dans les économies avancées et des tensions géopolitiques croissantes. Ces prévisions ont été faites avant le déclenchement des hostilités au Moyen-Orient. Si ces dernières s'aggravaient, elles pourraient accentuer le risque de révision à la baisse des prévisions d'octobre.

7. La valeur en dollars EU du commerce des marchandises a diminué de 5% en glissement annuel, en partie à cause de la baisse des prix mondiaux des produits de base, mais elle a été contrebalancée par une hausse de 8% du commerce des services commerciaux en raison de l'augmentation des dépenses consacrées aux voyages, aux services liés aux marchandises et aux autres services commerciaux. Des signes indiquent que le commerce se réoriente en fonction du contexte géopolitique, y compris une diminution de la part des pièces et composants dans le commerce mondial et l'accroissement des échanges entre les pays qui ont la même vision politique. Toutefois, peu d'éléments laissent envisager une tendance générale à la démondialisation. L'OMC continuera à suivre les nouvelles données attestant d'une possible fragmentation.

8. Les crises récentes, y compris la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine, la montée des tensions géopolitiques et les phénomènes liés aux changements climatiques, ont entraîné une certaine perturbation des **chaînes d'approvisionnement mondiales**. Les économies ont de plus en plus cherché des moyens de renforcer leur résilience et de diversifier leurs réseaux commerciaux.

9. La mise en œuvre de nouvelles **restrictions à l'exportation** par les Membres de l'OMC s'est nettement accélérée depuis 2020. Si certaines de ces restrictions ont été levées, à la mi-octobre 2023, 75 restrictions à l'exportation de produits alimentaires, d'aliments pour animaux et d'engrais demeuraient en place au niveau mondial, s'ajoutant aux 20 restrictions à l'exportation liées à la COVID-19.

10. Au cours de la période à l'examen, les Membres de l'OMC ont introduit **plus de mesures de facilitation des échanges (303) que de mesures restrictives pour le commerce (193) en ce qui concerne les marchandises, compte non tenu des mesures liées à la pandémie**. La plupart des mesures de facilitation sont intervenues du côté des importations, tandis que la plupart des restrictions concernaient les exportations. Pour la troisième fois depuis le début de l'exercice de suivi du commerce, le nombre de nouvelles restrictions à l'exportation (99, ou 51% de l'ensemble des restrictions) a dépassé celui des restrictions à l'importation (93, ou 48%). Les échanges commerciaux couverts par des mesures de facilitation ont été estimés à 977,2 milliards d'USD (contre 1 160,5 milliards d'USD lors du dernier rapport annuel) et les échanges couverts par des mesures restrictives pour le commerce ont été estimés à 337,1 milliards d'USD (contre 278,0 milliards d'USD lors du dernier rapport).

11. Le **nombre de restrictions à l'importation** mises en œuvre depuis 2009 montre peu de signes notables de repli. Pour 2023, la valeur des échanges visés par des restrictions à l'importation en vigueur était estimée à 2 480 milliards d'USD, soit près d'un dixième des importations mondiales totales.

12. La moyenne mensuelle des **ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales** par des Membres de l'OMC a été de 12,1 au cours de la période considérée, après avoir atteint son niveau record en 2020. La moyenne mensuelle des clôtures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales au cours de la même période considérée était de 8,3, soit la valeur la plus faible depuis 2012. Les mesures correctives commerciales, en particulier les mesures antidumping, restent un outil de politique commerciale important pour de nombreux Membres de l'OMC, représentant 33% de l'ensemble des mesures commerciales concernant les marchandises non liées à la COVID-19 dont il est fait état dans ce rapport.

13. **Dans les secteurs des services**, 123 nouvelles mesures ont été introduites par les Membres de l'OMC, ce qui représente une forte baisse par rapport aux deux dernières années. La plupart de ces mesures visaient à faciliter les échanges, soit en les libéralisant, soit en préparant un cadre réglementaire amélioré. La moitié de ces mesures étaient des politiques horizontales affectant le commerce dans de nombreux secteurs de services et/ou pour plusieurs modes de fourniture. Environ 30% des mesures concernaient les communications, les services Internet et les autres services de réseaux, et 15% concernaient les services financiers. Environ 20% des mesures visaient divers secteurs de services tels que les services fournis aux entreprises, les services liés à la santé, les services touristiques et récréatifs et les services de transport.

14. La période à l'examen a été marquée par une nette hausse du nombre de nouvelles **mesures générales de soutien économique** adoptées par les Membres de l'OMC. Ces mesures comprenaient des programmes de réduction de l'impact sur l'environnement, des programmes de production d'énergies renouvelables, un soutien à l'efficacité énergétique et à la décarbonation et à des projets d'énergie propre et renouvelable. D'autres mesures ont été prises dans le cadre de divers programmes de soutien au secteur agricole, au tourisme, à l'aviation et aux transports.

15. La mise en œuvre de nouvelles mesures **liées au commerce en rapport avec la COVID-19 par les Membres de l'OMC** a encore ralenti pendant la période considérée. Il s'agissait de prorogations, de renouvellements ou d'abrogations de mesures. Dans les secteurs des services, aucune nouvelle mesure liée à la COVID-19 n'a été signalée. Le nombre de nouvelles mesures de soutien liées à la COVID-19 prises par les Membres de l'OMC et les observateurs a chuté.

16. Depuis l'apparition de la pandémie, 458 mesures commerciales et liées au commerce des marchandises ont été mises en œuvre par les Membres de l'OMC et les observateurs. La plupart d'entre elles avaient un effet de facilitation des échanges (255, soit 56%), tandis que les autres pouvaient être considérées comme restrictives pour le commerce (203, soit 44%). Les Membres ont continué d'éliminer progressivement les mesures liées à la pandémie, et en particulier celles qui avaient un effet de restriction. À la mi-octobre 2023, 84,7% des restrictions commerciales liées à la COVID-19 avaient été abrogées, laissant en place 20 restrictions à l'exportation et 9 restrictions à l'importation. La valeur du commerce visé par les mesures de restriction des échanges liées à la pandémie toujours en place était estimée à 15,6 milliards d'USD (contre 134,6 milliards d'USD dans le rapport annuel précédent). Dans le domaine des services, 156 mesures liées à la COVID-19 ont été introduites depuis le début de la pandémie, dont la plupart sont toujours en place (22 d'entre elles ont été totalement abrogées et 3 l'ont été en partie).

17. Les Membres de l'OMC ont continué d'utiliser les **mécanismes de transparence des Comités SPS et OTC** pour notifier leurs mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) ainsi que les obstacles techniques au commerce (OTC), et pour examiner et souvent régler des préoccupations commerciales spécifiques (PCS) de façon non litigieuse. La sécurité sanitaire des produits alimentaires était l'objectif indiqué le plus souvent dans les notifications SPS ordinaires présentées par les Membres de l'OMC pendant la période considérée. La plupart des nouvelles PCS soulevées au Comité SPS concernaient la santé des animaux/les maladies des animaux et la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Depuis 1995, 55% de toutes les PCS soulevées au Comité ont été notifiées comme étant résolues ou partiellement résolues. Globalement, les Membres de l'OMC ont soumis 133 notifications et communications SPS au sujet de mesures prises pour faire face à la pandémie.

18. Le principal objectif indiqué dans la plupart des nouvelles notifications OTC ordinaires présentées par les Membres de l'OMC au cours de la période à l'examen était la protection de la santé ou de la sécurité des personnes. Au total, 223 PCS ont été examinées durant la période considérée. Globalement, les Membres de l'OMC ont soumis 229 notifications OTC liées à la pandémie de COVID-19 à l'OMC. Ils ont fait mention de la pandémie de COVID-19 dans 55 PCS.

19. Le nombre de **préoccupations commerciales soulevées** au sein des comités et organes de l'OMC a augmenté chaque année, dans certains cas de façon notable. Pendant la période à l'examen, les Membres ont continué de recourir aux organes de l'OMC pour régler leurs préoccupations commerciales et échanger avec leurs partenaires commerciaux au sujet de domaines suscitant ou pouvant susciter des frictions.

20. **Au Comité de l'agriculture**, les Membres ont posé 677 questions au sujet des questions spécifiques relatives à la mise en œuvre, des notifications individuelles, des notifications tardives et du suivi de la Décision de Nairobi sur la concurrence à l'exportation. La plupart d'entre elles (82% des questions et 56% des questions spécifiques relatives à la mise en œuvre) étaient axées sur les notifications relatives au soutien interne. Conformément au mandat énoncé au paragraphe 8 de la Déclaration ministérielle sur la réponse urgente à l'insécurité alimentaire, le Comité a approuvé un programme de travail visant à examiner les préoccupations des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA).

21. Les Membres de l'OMC ont continué à ajuster **leurs régimes de propriété intellectuelle (PI)**. Bien que de nombreuses mesures relatives à la PI liées à la pandémie aient été progressivement éliminées, certains Membres ont formalisé les procédures en ligne créées pendant les confinements. Au cours de la période considérée, les Membres de l'OMC ont discuté de l'éventuelle extension de la Décision de la CM12 sur les ADPIC concernant les vaccins contre la COVID-19 aux outils de diagnostic et aux traitements, et ils ont échangé des données d'expérience nationales et des meilleures pratiques en matière de PI et d'innovation.

22. Les discussions sur les **questions environnementales mondiales**, y compris l'économie circulaire et la pollution par les plastiques, le commerce et le changement climatique, et la biodiversité, se sont intensifiées à l'OMC. Pendant la période à l'examen, certains Membres ont poursuivi leurs travaux dans le cadre d'autres plates-formes, y compris la réforme des subventions aux combustibles fossiles, les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, et le Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable.

23. Le présent rapport aborde aussi plusieurs autres importantes évolutions et discussions liées au commerce qui ont eu lieu pendant la période considérée notamment dans les domaines des **subventions à la pêche; du commerce électronique; de l'Aide pour le commerce; des marchés publics; du règlement des différends; de la facilitation des échanges; du financement du commerce; des micro, petites et moyennes entreprises (MPME); des accords commerciaux régionaux (ACR) et du commerce et de l'égalité des genres.**